

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Acquisition à l'euro symbolique de parcelles de terre appartenant à la commune d'Allauch en vue de l'implantation d'un centre de secours - Avenant au compromis du 12 avril 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

dans le cadre de l'acquisition des parcelles EW6 et EW7 pour partie, destinées à l'implantation du centre de secours d'Allauch, approuvée par la délibération de la commission permanente des 19 juillet 2013 et complétée et modifiée par les délibérations des 20 décembre 2013 et 31 mars 2017, d'une part, de proroger les délais d'obtention du permis de construire et ceux de la signature de l'acte définitif et, d'autre part, d'intégrer à l'acquisition, toujours à l'euro symbolique, non recouvrable, celle du terrain constituant un délaissé de voirie à détacher de la parcelle EW8 jouxtant la parcelle EW6 ;

- d'autoriser la signature d'un avenant au compromis du 12 avril 2018 relatif à la cession des parcelles EW6 et EW7 pour partie, prorogeant les délais ci-dessus mentionnés et intégrant le délaissé de voirie à l'acquisition initiale, aux mêmes conditions financières ;

- de confirmer la signature de l'acte authentique correspondant intégrant également la parcelle supplémentaire à détacher de la parcelle EW8, ainsi que la signature de tous autres documents se rapportant à cette opération ;

Les autres dispositions des différentes délibérations précitées demeurent inchangées.

Les incidences financières sont celles déjà validées par les précédentes délibérations.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées